



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 85 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi conformément à la résolution [75/140](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport retrace les progrès accomplis par le Secrétariat entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions au regard des conclusions figurant aux paragraphes 17 et 31.

* [A/76/150](#).



I. Introduction

1. Établi conformément à la résolution [75/140](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport retrace les progrès accomplis par le Secrétariat entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021¹ dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. On y trouve un examen des mandats correspondants et du déroulement du travail de préparation de ces publications, sous formes imprimée et électronique, ainsi qu'une vue d'ensemble des ressources disponibles et des modalités actuelles de coopération avec les établissements universitaires, les experts associés, le personnel temporaire et les consultants, le cas échéant. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions au regard des conclusions figurant aux paragraphes 17 et 31.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Mandat et établissement des suppléments au *Répertoire*

2. Initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [796 \(VIII\)](#) du 27 novembre 1953, le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* a pour objet d'apporter des informations sur l'application et l'interprétation par l'Organisation de chaque article de la Charte des Nations Unies, sous la forme d'un historique de l'élaboration des textes pertinents, contribuant à la connaissance et à la compréhension de la Charte telle qu'elle est appliquée dans la pratique des organes des Nations Unies.

3. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 16 de la résolution [75/140](#) de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de coordonner l'élaboration de l'ouvrage, a eu des contacts réguliers avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, l'Université de Pékin et l'Université de Corée. L'Université de Corée a mené des travaux de recherche et de rédaction pour établir des études sur les Articles 43 à 47 de la Charte destinées au volume III du Supplément n° 10 (2000-2009). En outre, une étude sur les Articles 104 et 105 de la Charte, qui doit être versée au volume IV du Supplément n° 10, a été réalisée par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

4. L'établissement du Supplément n° 11 (2010-2015) a également progressé. Avec le concours de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, des travaux de recherche et de rédaction ont été menés à bien pour établir une étude sur l'Article 11 destinée au volume II, qui est actuellement examinée par le département auteur, le Bureau des affaires de désarmement. Une étude sur les Articles 104 et 105 est actuellement examinée par le Bureau du Conseiller juridique du Bureau des affaires juridiques. Par ailleurs, après la sélection en avril 2020 par le Département des affaires économiques et sociales d'un consultant dont les services seront financés par le fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, une étude sur l'Article 58 destinée au volume IV a été réalisée, à laquelle le département auteur met actuellement la dernière main.

5. En ce qui concerne le Supplément n° 12 (2016-2020), grâce au concours de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, des travaux de recherche et de rédaction

¹ Pour le précédent rapport du Secrétaire général, voir [A/75/145](#).

ont également été menés pour établir trois études : une destinée au volume I sur l'Article 8, deux devant être versées au volume III, la première sur l'Article 33 et la seconde sur l'Article 51.

6. Comme à l'accoutumée, le Département de la communication globale et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont apporté un appui important aux travaux de recherche relatifs aux études pour le *Répertoire*.

7. Pendant la période considérée également, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a publié deux volumes sous forme électronique, à savoir : le volume II en français pour le Supplément n° 7 (1985-1988) et le volume VI en anglais et en français pour le Supplément n° 8 (1989-1994). Toutes les études que ces volumes comprennent ont été mises en ligne sur le site Web du *Répertoire*. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 37 volumes ont été publiés² et 7 autres ont été achevés et se trouvent en cours de traduction et d'édition³. En conséquence, au 30 juin 2021, sur les 63 volumes qui doivent composer la publication dans son ensemble (le *Répertoire* initial et les Suppléments n°s 1 à 12), 19 sont encore inachevés, dont 4 concernent le Supplément n° 10, 6 le Supplément n° 11 et 6 le Supplément n° 12, lesquels se trouvent à différents stades d'avancement (voir par. 5 à 3 du présent rapport), et 3 correspondent au volume III des Suppléments n°s 7 et 8 et du Supplément n° 9 (1995-1999).

8. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des différents services du Secrétariat chargés d'élaborer des études sur les divers articles de la Charte pour le *Répertoire* et à l'annexe II des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire* sur le site Web du *Répertoire*

9. Des études extraites des 44 volumes achevés, dont les 7 en cours de traduction et d'édition, sont disponibles sur le site Web de l'ONU consacré au *Répertoire* (<http://legal.un.org/repertory>). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers articles destinées au volume III des Suppléments n°s 7 à 9 ainsi que de nombreuses études destinées au Supplément n° 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, peuvent également être consultées sur le site Web. C'est également le cas des études nouvellement achevées qui figureront dans le Supplément n° 11. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études, et ce, dans les trois langues de la publication (anglais, espagnol et français).

10. Sont actuellement disponibles sur le site Web du *Répertoire* : l'intégralité des études en anglais, la plupart en français et en espagnol, et quelques-unes dans une seule de ces deux langues. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de traduction et d'édition sont mises en ligne sur le site Web du *Répertoire* dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme

² Le *Répertoire* et les Suppléments n°s 1 à 6 (1946-1984), soit 27 volumes en tout, les volumes I (en espagnol uniquement), II (en espagnol et français), IV (en espagnol uniquement), V et VI du Supplément n° 7 (1985-1988), les volumes II et VI (en anglais et français uniquement) du Supplément n° 8 (1989-1994), les volumes II et V (en espagnol uniquement) du Supplément n° 9 (1995-1999) et le volume I du Supplément n° 10 (2000-2009).

³ Les volumes I, IV et V du Supplément n° 8 (1989-1994), les volumes I, IV et VI du Supplément n° 9 (1995-1999) et le volume II du Supplément n° 10 (2000-2009).

électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires et concours d'experts associés

11. La solide coopération instaurée avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa s'est poursuivie pour la onzième année consécutive. Au cours de la période considérée, la Faculté de droit a contribué à l'élaboration de cinq études (voir par. 3 à 5 du présent rapport). Une coopération a également été nouée avec l'Université de Corée en mars 2021, grâce au concours d'un membre de la Commission du droit international et de la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir par. 3 du présent rapport).

12. Soucieuse de relancer la coopération avec les établissements universitaires et d'en diversifier le champ géographique, la Division de la codification, qui est chargée de coordonner l'élaboration du *Répertoire*, a continué de demander aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies de répertorier les établissements qui pourraient souhaiter contribuer à l'établissement des études. Au cours des quatre dernières années, elle a eu des contacts préliminaires avec quatre universités : deux dans la région du Pacifique Sud, une dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, une dans la région des États d'Europe occidentale et autres États. Elle a continué d'inviter des établissements universitaires auxquels sont rattachés des membres de la Commission du droit international à envisager de concourir à des études.

13. En outre, conformément au paragraphe 14 de la résolution [75/140](#), dans laquelle l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour du *Répertoire*, la Division de la codification a, par une note verbale datée du 19 janvier 2021, lancé un appel à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation. Au 30 juin 2021, cet appel avait débouché sur des contacts préliminaires avec des représentants de la région de l'Asie et du Pacifique et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

D. Fonds d'affectation spéciale

14. Dans sa résolution [75/140](#), l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*, créé en application de sa résolution [59/44](#). Aussi, par une note verbale en date du 19 janvier 2021, les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies se sont vu rappeler la possibilité de verser des contributions volontaires au fonds et ont été invitées à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention d'institutions privées et de particuliers susceptibles de vouloir y apporter leur concours. Le Secrétaire général se réjouit de la contribution versée au fonds d'affectation spéciale pendant la période considérée (1^{er} juillet 2020-30 juin 2021) par le Qatar (10 000 dollars). Au 30 juin 2021, le solde du fonds était de 89 910 dollars.

15. Comme indiqué plus haut (voir par. 4), au cours de la période considérée, un consultant, dont les services devaient être financés au moyen du fonds d'affectation spéciale, a achevé les travaux de recherche et de rédaction menés pour établir une étude sur l'Article 58 destinée au volume IV du Supplément n° 11. Il est envisagé de continuer de confier à des consultants l'élaboration d'études pour les volumes sur le point d'être achevés. Le versement de contributions supplémentaires au fonds

d'affectation spéciale est donc vivement encouragé, afin que le Secrétariat puisse continuer de résorber l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*.

E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

16. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à sa session tenue du 16 au 24 février 2021. Au paragraphe 83 de son rapport (A/76/33), le Comité spécial a notamment recommandé, en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, que l'Assemblée générale : félicite le Secrétaire général des progrès réalisés dans l'élaboration des études, notamment le recours au programme de stages des Nations Unies et la coopération avec les établissements universitaires à cette fin ; engage de nouveau les États Membres à recenser les établissements universitaires pouvant contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire* et à en fournir les coordonnées, et, à cet égard, salue de nouveau l'initiative prise par le Secrétariat d'inviter également les membres de la Commission du droit international à recommander des établissements universitaires qu'il pourrait contacter à ce propos ; prend note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* ; réitère son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*, et de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, de services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ; demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre la publication à jour et la diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elle est publiée, et invite le Secrétariat à continuer de mettre à jour le site Web consacré au *Répertoire* ; note avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction de tous les volumes du *Répertoire*, en particulier du volume III, bien que légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et demande au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie ; rappelle que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*.

F. Conclusions

17. S'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement de la publication, notamment des progrès accomplis dans l'élaboration des études du *Répertoire* et leur mise en ligne sur Internet en trois langues (anglais, espagnol et français) ;

b) Étudier les recommandations du Comité spécial (voir par. 16 du présent rapport) concernant : l'intensification du recours au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération avec les établissements universitaires aux fins de l'élaboration d'études ; la recherche d'établissements universitaires pouvant contribuer à l'établissement d'études pour le *Répertoire* ; l'initiative du Secrétariat tendant à inviter les membres de la Commission du droit international à recommander des institutions universitaires que le Secrétariat pourrait contacter à cette fin ; le versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* ; la

prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ; l'invitation faite au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre à jour la publication et la diffuser sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques, pour actualiser de façon régulière le site Web du *Répertoire* et pour continuer de s'employer à remédier en priorité au retard pris dans la rédaction de tous les volumes du *Répertoire*, en particulier du volume III ; le rappel de la responsabilité du Secrétaire général à l'égard de la qualité du *Répertoire* ;

c) Noter les progrès accomplis dans la résorption de l'arriéré grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale, et engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

18. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) datée du 5 décembre 1952, rend compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans sa résolution 75/140, la dernière en date sur la question, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

19. Au paragraphe 11 de sa résolution 75/140, l'Assemblée générale a félicité le Secrétaire général des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire*. Au paragraphe 15, elle lui a demandé de poursuivre ses efforts pour mettre à jour le *Répertoire* et le diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles il était publié.

20. Au cours de la période considérée, et conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Secrétariat a continué d'accomplir d'importants progrès dans l'établissement des Suppléments au *Répertoire*. L'année dernière, il s'est consacré à l'établissement des vingt-deuxième et vingt-troisième Suppléments au *Répertoire*, couvrant respectivement l'année 2019 et l'année 2020.

21. Le Secrétariat a achevé le vingt-deuxième Supplément au *Répertoire* en octobre 2020. La version préliminaire du Supplément a été mise en ligne sur le site Web du Conseil de sécurité, tandis que la version publiée devrait être disponible en ligne et en version papier au dernier trimestre de 2021. Les différentes parties du vingt-troisième supplément seront mises en ligne dans leur version préliminaire au fur et à mesure de leur achèvement. L'intégralité du vingt-troisième Supplément devrait être disponible en ligne d'ici à octobre 2021, lorsque les nouveaux membres du Conseil commenceront à participer aux travaux. Conformément au principe consistant à assurer une couverture sans décalage dans le temps de la pratique du Conseil, le Secrétariat a commencé les travaux de recherche et de rédaction liés à l'établissement du vingt-quatrième Supplément couvrant l'année 2021.

22. L'objectif de cet ambitieux calendrier d'élaboration est de faire en sorte que les précieuses informations figurant dans le *Répertoire* sur la pratique du Conseil de sécurité soient dès que possible mises à la disposition des États Membres et du public. Pour pérenniser la démarche consistant à assurer une couverture sans décalage dans le temps de la pratique du Conseil, le Secrétariat a continué d'utiliser au mieux les ressources limitées dont il dispose en prenant des mesures visant à renforcer son efficacité et notamment en mettant au point de nouveaux outils technologiques. Au

cours de la période considérée, grâce à des ressources extrabudgétaires, le Secrétariat a œuvré à l'élaboration d'une base de données en ligne moderne et sécurisée, qui devrait faciliter considérablement les travaux de recherche et d'élaboration liés au *Répertoire*. Ce travail a également été favorisé par le recrutement et la formation de personnel supplémentaire ainsi que par le recours accru au programme de stages, les normes les plus élevées en matière d'exactitude et de contrôle de la qualité étant par ailleurs maintenues. Les différents services du Secrétariat responsables du travail complexe d'édition, de traduction, d'indexation et de publication des Suppléments au *Répertoire* ont continué à renforcer la coordination et à assurer la meilleure répartition possible des tâches entre eux.

23. Les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continuant de se faire sentir, le Secrétariat a dû mettre en place un plan de continuité des activités pour assurer la non-interruption du travail sur le *Répertoire*. Néanmoins, l'incidence de la pandémie sur la documentation du Conseil de sécurité a fortement entravé la capacité du Secrétariat à respecter le principe consistant à assurer une couverture sans décalage dans le temps de la pratique du Conseil.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire* sur le site Web du Conseil de sécurité

24. Le Secrétariat a continué de mettre à disposition des versions préliminaires et publiées des Suppléments au *Répertoire* sur le site Web du Conseil de sécurité (www.un.org/securitycouncil/content/repertoire/structure) dès leur achèvement. Les Suppléments sont interrogeables et consultables par thème ou par ordre chronologique.

25. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a fait d'immenses progrès dans l'utilisation des technologies modernes pour présenter sur le site Web divers aspects de la pratique du Conseil de sécurité d'une manière attrayante et accessible. De nouveaux ensembles de données visuelles et interactives ont été publiés sur l'historique des membres du Conseil, la participation des femmes aux travaux du Conseil, et l'historique des présidences des organes subsidiaires du Conseil. Le Secrétariat a également amélioré les ensembles de données sur les femmes et la paix et la sécurité, sur la protection des civils ainsi que sur les enfants et les conflits armés, en les enrichissant de nouveaux contenus visuels et analytiques.

26. Conformément à la pratique établie, l'édition 2020 de l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* a été publié au début du mois de janvier 2021. Cette publication offre une vue d'ensemble de l'évolution de la pratique du Conseil en ce qui concerne les séances et les consultations, l'ordre du jour, les décisions et les votes ainsi que les travaux des organes subsidiaires. L'édition 2020 propose une visualisation des données plus attrayante et interactive, notamment des cartes et des graphiques, des données ventilées par sexe sur la représentation au sein des organes subsidiaires du Conseil et des informations supplémentaires sur les méthodes de travail virtuelles adoptées par le Conseil pendant la pandémie de COVID-19. Plus récemment, le Secrétariat a lancé un projet de refonte du moteur de recherche du *Répertoire* figurant sur le site Web du Conseil, dans le but d'améliorer l'accessibilité des informations pour les utilisateurs et la précision des résultats de recherche. Compte tenu de l'utilité des outils d'information sur la pratique du Conseil pour les États Membres et le grand public, le Secrétariat a fait la promotion active du *Répertoire* et de ces outils d'information sur les réseaux sociaux dans le but de sensibiliser et d'améliorer les connaissances et la qualité des données disponibles sur les travaux et la pratique du Conseil.

27. Le Secrétariat a continué de s'acquitter de son rôle consultatif et l'a renforcé, notamment en fournissant des informations en réponse aux questions portant sur la

pratique du Conseil et celle de ses organes subsidiaires tant sur le plan des procédures que des institutions. Durant la période considérée, un nombre important de questions lui ont été adressées, aussi bien par des États Membres que par des fonctionnaires du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires, des chercheurs et des membres du secteur privé. En outre, le Secrétariat a réalisé des recherches et des analyses complexes et approfondies pour permettre l'élaboration de politiques internes, mené plusieurs programmes de diffusion visant à faire connaître les procédures, la pratique et les méthodes de travail du Conseil aux nouveaux membres et notamment à les mettre au fait des dernières évolutions intervenues dans les méthodes de travail pendant la pandémie de COVID-19.

C. Publication dans les différentes langues (sur papier et sous forme électronique)

28. Conformément à la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, les versions publiées des onzième à vingt et unième Suppléments au *Répertoire*, couvrant la période allant de 1989 à 2018, ont été mises en ligne dans les six langues officielles. Le Secrétariat a adopté un calendrier ambitieux, qui prévoit la publication de la version finale de chaque Supplément en anglais dans un délai de 22 mois à compter de la clôture de la période considérée, ce qui accélère également la publication dans les cinq autres langues officielles. Le vingt-et-unième Supplément, qui couvre l'année 2018, a été publié en anglais en octobre 2020 et dans les cinq autres langues en avril 2021. Le vingt-deuxième Supplément, qui couvre l'année 2019, devrait être publié en anglais en octobre 2021 et dans les cinq autres langues officielles au printemps 2022.

D. Ressources

29. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la tenue du site Web correspondant dans les six langues officielles n'auraient pas été possibles sans l'appui constant des États Membres. Les contributions volontaires versées au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent indispensables pour consolider les progrès accomplis et rendre plus accessibles les informations sur la pratique du Conseil de sécurité. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a lancé un appel de fonds pour reconstituer le fonds d'affectation spéciale et ainsi disposer des fonds suffisants pour permettre la modernisation et l'amélioration de l'accès à la mine de données que renferme le *Répertoire* et pour accélérer l'édition et le contrôle de la qualité de toutes les informations produites dans le cadre de son établissement.

30. Les ressources extrabudgétaires ont permis au Secrétariat de continuer de faire appel à du personnel temporaire pour l'établissement du *Répertoire*. Depuis le rapport précédent, des contributions au fonds d'affectation spéciale ont été versées par l'Estonie, la France, l'Irlande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Suisse. En outre, le Danemark, le Japon, la République de Corée et la Suède ont financé les services d'experts associés auprès du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, qui ont grandement contribué à faire avancer les travaux sur le *Répertoire*. Afin que les progrès puissent se poursuivre, le Secrétaire général demande aux États Membres de continuer à appuyer les activités du Secrétariat relatives à la mise à jour du *Répertoire* en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et en finançant les services d'experts associés.

E. Conclusions

31. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial à sa session tenue du 16 au 24 février 2021 (A/76/33), l'Assemblée générale voudra peut-être :

- a) Prendre note des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire* ;
- b) Prendre note avec satisfaction des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* ;
- c) Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ;
- d) Demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre la publication à jour et la diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elle est publiée ;
- e) Rappeler que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*, et le prier de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité première de l'élaboration des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinés à figurer dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*^a

<i>Service</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à l'examen de ce dernier.

^b Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (Bureau des ressources humaines) est chargé de l'élaboration des études sur l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

État d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie* par les organes des Nations Unies (30 juin 2021)

Volumes publiés et mis en ligne sur le site Web du <i>Répertoire</i> (http://legal.un.org/repertory)	Volumes soumis pour publication et mis en ligne sur le site Web du <i>Répertoire</i>	Études mises en ligne sur le site Web du <i>Répertoire</i> (concernant des volumes non soumis pour publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
--	--	---	---

Note : L'organisation des études en volumes, comme indiqué ci-dessous, concerne les Suppléments n^{os} 6 à 12. Elle varie pour le *Répertoire* original et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumes, Articles	<i>Répertoire initial</i>				<i>Suppléments</i>																	
					6		7		8		9		10		11		12					
					1	2	3	4	5	1979-1984	1985-1988	1989-1994	1995-1999	2000-2009	2010-2015	2016-2020						
Volume I										I	I	I	I	I	I							
Articles 1, 2 1) à 3), 5) et 6), 3, 5 à 7																						
Articles 2 4) et 7), 4																						
Article 8																						
Volume II										II	II	II	II	II	II							
Articles 9, 10, 13 1) a) (première partie de la phrase), 1) b) et 2), 15 à 18, 20 à 22																						
Articles 11, 12, 13 1) a) (deuxième partie de la phrase), 14 et 19																						
Volume III										III	III	III	III	III	III							
Article 23 1) (deuxième phrase) et 2)																						
Articles 23 1) (première phrase) et 3), 24 à 26, 28 à 32, 37 et 38																						
Articles 27, 29, 34, 36, 39, 40, 42 et 50																						
Article 33																						
Articles 35 et 41																						
Articles 43 à 47																						
Article 48																						
Article 49																						
Article 51																						
Articles 52 à 54																						
Volume IV										IV	IV	IV	IV	IV	IV							
Articles 55 a) et b), 57, 62 2) et 63																						
Articles 55 c) et 56																						
Article 58																						
Articles 59 à 61, 62 1), 3) et 4), 64 à 72																						
Volume V										V	V	V	V	V	V							
Article 73																						
Articles 74 à 85, 87 et 88																						
Articles 86 et 89 à 91																						

Volumes, Articles	Répertoire initial					Suppléments						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
						1979-1984	1985-1988	1989-1994	1995-1999	2000-2009	2010-2015	2016-2020
Volume VI						VI	VI	VI	VI	VI	VI	
Articles 92, 94, 96, 99 et 103												
Articles 93, 95, 97, 98, 102, 106 à 111												
Articles 100 et 101												
Articles 104 et 105												

Études élaborées de 1954 à 1980

Études élaborées de 1996 au 30 juin 2021

Annexe III

État d'avancement du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité (30 juin 2021)

Suppléments publiés et mis en ligne sur le site Web du Conseil de sécurité à l'adresse www.un.org/securitycouncil/content/repertoire/structure	Version préliminaire disponible sur le site Web du Conseil	Parties en cours d'établissement
---	--	----------------------------------



A. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* achevés

Supplément	État d'avancement	Langues
Répertoire initial et Suppléments I à IX (1946-1984)		Anglais, français
Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992) ^a		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XV (2004-2007)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVII (2010-2011)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVIII (2012-2013)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIX (2014-2015)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XX (2016-2017)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XXI (2018)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XXII (2019)		Anglais

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ces Suppléments au *Répertoire* et les Suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>I Généralités</i>	<i>II Règlement intérieur provisoire</i>	<i>III Buts et principes de la Charte</i>	<i>IV Relations avec les autres organes de l'ONU</i>	<i>V Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité</i>	<i>VI Règlement pacifique des différends</i>	<i>VII Actions en cas de rupture de la paix</i>	<i>VIII Accords régionaux</i>	<i>IX Organes subsidiaires : comités/autres organes</i>	<i>X Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix</i>
Supplément XXIII (2020)										
Supplément XXIV (2021)										